



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du 21 septembre 2023  
Procès-verbal**

-----

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni, le jeudi 21 septembre 2023, à 18 h, Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, à Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée à domicile par envoi dématérialisé le 15 septembre 2023 et affichée le 15 septembre 2023. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

**Présents** : Irène FELIX, Richard BOUDET, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAI, Alain MAZE, Stéphane GARCIA (à partir de la délibération n° 7), Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Fabrice ARCHAMBAULT

**Excusés** : Yann GALUT, Jean-Louis SALAK, Evelyne SEGUIN, Christine CHEZE-DHO

**Absent** : Stéphane GARCIA (jusqu'à la délibération n° 6)

**Pouvoir :**

Bruno FOUCHET donne pouvoir à Bernard DUPERAT

**Administration :**

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
M. Pierre-Alexandre COUF	Directeur Général Adjoint,
M. Christophe BERNARD	Directeur Général Adjoint,
M. Romain ALLAIN	Directeur Général Adjoint,
M. Christophe MATHO	Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,
M. Gille METTI	Directeur des Finances,
M. Nicolas VARIN	Directeur Communication,
Mme Annick GRELAT	Responsable du Service des Assemblées

M. Marc STOQUERT est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 05 .

**Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 septembre 2023**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 septembre 2023 à l'unanimité.

**1. Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté d'agglomération de Bourges et SUEZ dans le cadre du marché 19F037 de collecte des déchets ménagers en porte à porte**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver la passation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Communauté d'agglomération de Bourges et la société SUEZ dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers en porte à porte ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ce protocole ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

**2. Demande de subvention – Fonds dédié suites aux violences urbaines - bacs d'ordures ménagères incendiés**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération de réparation des biens dégradés et d'approuver le plan de financement correspondant ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du fonds dédié suites aux violences urbaines ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**3. Demande de subvention portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation urbaine pour la restructuration qualitative et innovante de la ZA Charité Sancerrois auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le plan de financement pour l'AMO Étude de faisabilité et de programmation urbaine pour la restructuration qualitative et innovante de la ZA Charité Sancerrois ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du financeur indiqué dans la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**4. Demande de subvention auprès de la Préfète de la région Centre-Val de Loire – Redevance d'Archéologie Préventive 2024**

**Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK**

M. Jean-Louis SALAK rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention annuelle 2024 auprès de la Préfète de la région Centre-Val de Loire ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**5. Place Pierre Hervier à Bourges - Dissimulation des réseaux électriques - Convention d'organisation temporaire avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18)**

**Rapporteur : Mme Marie-Christine BAUDOIN**

Mme Marie-Christine BAUDOIN rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention d'organisation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) et à en suivre l'exécution.
- d'accepter les plans de financement prévisionnels des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication de la Place Pierre Hervier à Bourges, d'un montant de 5 837,80 € TTC (télécommunication), 128 918,14 € HT (dissimulation des réseaux électriques) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ces plans de financement prévisionnels et à en suivre l'exécution.

**6. Demande de subvention : Forum Franco-Brésilien "Science et Société" 2023 organisé par le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole Bourges - Le Subdray**

**Rapporteur : M. Patrick BARNIER**

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 3 000 € au Lycée Subdray sous réserve de la signature d'une convention relative à la subvention accordée ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée au Lycée Subdray pour l'organisation du forum franco brésilien sciences et société ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout document se rapportant à la délibération.

**7. Demande de subvention - Forum Départemental de l'Orientation 2023 - Convention avec l'association Groupement des Etablissements d'Enseignement du Cher (GEEC)**

**Rapporteur : M. Patrick BARNIER**

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 8 500 € à l'association Groupement des Etablissements d'Enseignement du Cher (GEEC), sous réserve de la signature de la convention relative à la subvention accordée à l'association ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée à l'association GEEC ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout document se rapportant à la délibération.

**8. Demande de subvention - Coupe de France des IUT (football)**

**Rapporteur : M. Patrick BARNIER**

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association Sportive Centre Universitaire de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tout document se rapportant à la délibération.

**9. Plan Vélo Intercommunal - Appel à Projets 2020 – Fonds Mobilités Actives - Convention de financement des aménagements « Pierre SEMARD - Pont Supérieur » avec l'Etat**

**Rapporteur : M. Stéphane GARCIA**

M. Stéphane GARCIA, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver la convention de financement du projet d'aménagement « Avenue Pierre SEMARD – Pont Supérieur » à Bourges avec l'État, présentée en annexe ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**10, Plan Vélo Intercommunal - Réalisation de travaux d'aménagements cyclables  
sur la commune de Plaimpied-Givaudins - Convention**

**Rapporteur : M. Stéphane GARCIA**

M. Stéphane GARCIA, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver la convention relative à la réalisation de travaux d'aménagement pour la mise en place du Plan Vélo Intercommunal sur le périmètre de voirie de la commune de Plaimpied-Givaudins présentée en annexe ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 20.

Fait à Bourges, le **26 SEP. 2023**

**Le Secrétaire de séance**

**La Présidente,**



**Marc STOQUERT  
Membre du Bureau**



**Mme FELIX**

*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de leur notification.*